

N° de la délibération 2022_09	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-deux et le 18 février à 14h00,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves — GRANDAZZI
Sandrine - LAUGIER Lucette – LUCAS Aurore – GAYMARD Marie-José et TROIN François

Secrétaire de séance : GAYMARD Marie-José

Objet : Eglise Sainte Philomène – Réparations de la toiture -2^{ème} partie
Demande d'Aide au Conseil Régional PACA dans le cadre de la RESTAURATION et
de la VALORISATION du Petit Patrimoine Rural Non Protégé 2022.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2021, le Conseil Régional PACA a accordé à la commune une aide financière pour réaliser les travaux urgents de réparations de la toiture de l'Eglise Saint Philomène, dans le cadre de l'appel à projet pour la Restauration et de la Valorisation du Petit Patrimoine Rural Non Protégé 2021.

Il rappelle également que depuis quelques années, des infiltrations d'eau dégradent les peintures intérieures, qui seront reprises dans les années à venir. C'est la raison pour laquelle, le Conseil Municipal a décidé de réaliser ces réparations de toitures.

Monsieur le Maire ajoute également que cette église est ouverte tous les jours de la semaine ce qui permet aux touristes de passages de découvrir toutes les œuvres (tableaux et objets inscrits) qui y sont déposées et que l'office s'y déroule tous les dimanches matins. Une fois ces travaux de toitures réalisés, il faudra ensuite reprendre les façades très abimées.

Il propose de poursuivre et d'achever ces travaux de réparations de toiture.

Pour cela, il dépose sur le bureau de l'Assemblée un devis établi par l'entreprise la Petite Charpenterie d'un montant de **14 660,00 € H.T.** et 17 592,00 € T.T.C et propose de solliciter l'aide de la Région PACA à hauteur de 50 %, soit **7 330,00 € H.T.** dans le cadre de l'appel à projet pour la Restauration et de la Valorisation du Petit Patrimoine Rural Non Protégé 2022.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, DECIDE :

- de SOLLICITER l'aide de la Région PACA à hauteur de 50 %, soit **7 330,00 € H.T.** dans le cadre de l'appel à projet pour la Restauration et de la Valorisation du Petit Patrimoine Rural Non Protégé, pour achever les travaux de réparation de la toiture de l'Eglise de Sainte Philomène

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: **24 FEV. 2022**
et publication le: **24 FEV. 2022**
Le Maire



Le Maire
A. BARALE

